



ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEFONTAINE-SECTION MONTAGNE
22 rue du Passou 38090 VAULX-MILIEU
e-mail : contact@asvf-montagne.fr
Club affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade et à la FFH
Aarément sport DDJS n°10/75-38S142- SIRET (ASVF) 325 919 595 00034

INSCRIPTION 2018-2019

Licence FFME : La licence électronique est mise en place et validée par le club, soit par votre n° de portable soit par votre adresse e-mail.

1. Références de la personne à inscrire

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE COMPLETE (préciser s'il y a lieu : n° de bâtiment, de cidex, de pavillon, d'allée,...) :

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

SEXE : Masculin Féminin Date de naissance (ex 12/06/1980) _____ / _____ / _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

e-mail1: _____

e-mail2: _____

j'accepte l'inscription sur la liste de diffusion du club me permettant de recevoir par E-mail toute l'actualité sur les activités du club en général

Si la personne à inscrire est mineure, indiquer les références du responsable légal qui prend l'inscription :

NOM, PRENOM, lien de parenté :

Adresse complète :

2. Pratique des activités souhaitées (purement statistique, cocher les cases concernées) :

rando pédestre	raquette à neige	ski de montagne	alpinisme	escalade	école d'escalade	handisport
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Carte ASVF omni sport

Je possède déjà la carte ASVF omnisport de la saison Oui n° _____ non

4. Détails des Cotisations

ASVF omnisport	section montagne	FFME* adulte (plus de 18 ans)	FFME* jeune (moins de 18 ans)	FFME* famille (à partir de la 3 ^{ème} pers.)	SAE	Licence FFH	TOTAL à régler par chèque à l'ordre de ASVF-Montagne
18 € <input type="checkbox"/>	22.75 € <input type="checkbox"/>	58.25€ <input type="checkbox"/>	45.25 € <input type="checkbox"/>	32.25 € <input type="checkbox"/>	50.00 € <input type="checkbox"/>	30.25 € <input type="checkbox"/>	

Ecole : groupe Débutant du vendredi (200.00€) groupes Loisir ado et 8-14ans (210.00€)

* un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités souhaitées est nécessaire (voir paragraphe 5)



5. Nouvelle réglementation concernant le certificat médical

Le certificat médical reste valable 3 ans pour les pratiquants montagne qui ne font pas d'Alpinisme et doit être renouvelé tous les ans pour ceux qui pratiquent l'Alpinisme.

Est considérée comme pratique de l'Alpinisme une sortie « pratiqué au-dessus de 2500m avec une nuit à cette altitude ou au-dessus ».

Première licence ou Pratique de l'Alpinisme

Certificat médical:* loisir compétition

Je certifie avoir fourni un certificat médical de non contre-indication aux sports statutaires de la fédération établi par le docteur _____ le _____ et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Renouvellement de la licence sans pratique de l'Alpinisme

Vous avez transmis un certificat médical l'an dernier. Le questionnaire de santé que le club va vous remettre est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, l'attestation ci-dessous est à compléter, si l'une des réponses est positive vous devez fournir un nouveau certificat médical et compléter ci-dessus.

Attestation de santé :

*Je soussigné(e) atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. J'ai bien été informé que la que la pratique de l'Alpinisme nécessite le renouvellement annuel de mon certificat médical.*

Pour les mineurs

*Je soussigné(e) en ma qualité de représentant légal de..... qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

6. Règlement Intérieur de l'ASVF Montagne

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club disponible sur le site <http://asvf-montagne.fr>

Fait à Villefontaine, le :

Signature (précédée de la mention « lu et « approuvé »)
pour les mineurs, représentant légal